

13 FEVRIER 2011

« Oui à la protection contre la violence des armes »



Le 13 février 2010, vous allez voter – ou pas, c’est votre droit – sur un objet issu d’une initiative populaire. Cet objet vise à modifier la constitution fédérale et édicter des prescriptions visant à limiter, ou plutôt à interdire avec quelques exceptions, l’accès aux armes à feu.

Si vous pensez que voter OUI à cette initiative règlera tous les problèmes de violence et de suicide dans notre pays, libre à vous. On ne doit probablement pas vivre dans le même monde, mais indiquez-moi le chemin. Car moi aussi, j’aimerais vivre dans un monde parfait, comme vous. Dans un monde où les lois et les règlements arrivent, par leur seule édicition, à supprimer totalement les abus et les dérapages en s’attaquant aux moyens, ou à une petite part des moyens, en évitant soigneusement d’aborder les causes, honteuses, taboues. Oui, je pense effectivement que nous vivons dans deux mondes très différents...

Pour vous faire comprendre mon opinion personnelle et mon point de vue sur cette votation, j’ai décidé de « prendre la plume », sans prétention aucune. Peut-être que je me trompe lourdement. Peut-être que mon raisonnement est faux. Mais, plutôt que de me « laisser guider (...) », j’ai pris le temps d’étudier certains chiffres et de tirer mes propres conclusions. En restant objectif, même si je suis concerné, à plus d’un titre. Vous comprendrez dans ces quelques lignes que je n’aime pas la « langue de bois ». Sincère, je n’ai rien à cacher.

*Je ne vous demande pas de « penser comme moi ». Après-tout, à chacun ses opinions. **Mais si vous décidez de continuer la lecture de cette « prise de position » tout à fait personnelle, je vous invite à en prendre connaissance jusqu’au bout. Prenez le temps d’analyser...***

Stéphane Tinguely

22 janvier 2011

INITIATIVE « Pour la protection face à la violence des armes » - CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR...

Petit préambule – La politique « moderne » en Suisse (point de vue personnel, ou presque...)

Comme beaucoup, mais pas encore assez pour que les idées se transforment en voix assourdissante, je me sens un peu « **trompé** » dans l'exercice de mes droits civiques. Pour influencer le citoyen que je suis ou le « vote que je représente », on joue sur les mots, on joue sur les termes, on joue sur les images et on joue de plus en plus souvent avec mes sentiments et mon empathie.

En Suisse, nous avons un parti qui utilise des moutons sur ses affiches et pour différencier les « gentils moutons » des « méchants moutons », il a osé utiliser les couleurs que tout oppose, le blanc et le noir. Bien sûr, tout le monde connaît l'expression « le mouton noir » qui désigne celui qui ne fait pas juste, celui qui ne fait pas assez, celui qui ne s'intègre pas, celui qui n'a pas sa place. Ce parti surfe constamment sur les « limites » et augmente le clivage entre les « pros » et les « antis ». C'est blanc. Ou noir. L'entre-deux semble difficile, le compromis relève de l'exploit. Bon, au moins, et je lui reconnais là une certaine qualité : on sait ce qu'il pense.

Si on pousse un peu la réflexion, on ne voit - sur l'affiche - **que des moutons** pour représenter les Hommes qui peuplent la Suisse. Est-ce là la seule estime du parti auquel je pense pour les citoyens de notre pays ? Au-delà de cette question, il faut reconnaître tout de même que la Vox Populi semble de plus en plus effacée de réflexions personnelles. L'image du mouton serait donc plus un triste constat plutôt qu'une critique ironique ? La politique est-elle devenue si « has been » qu'elle n'est plus pratiquée que dans un certain intérêt personnel ?

« Je ne suis pas allé voter. Ça ne sert à rien » ; « De toute façon, ce n'est pas ma voix qui va changer quelque chose ». « De toutes façons, ils font comme ils veulent ». Des phrases que j'entends assez souvent de la bouche de mes contemporains et de plus jeunes...

Certains s'abstiennent d'exercer leur droit de vote pensant que la politique et que le pays se passera bien d'eux, que leurs voix ne comptent pas alors que, sans savoir, ils jouent ainsi indirectement pour « le camp adverse ». S'abstenir est, dans la quasi-totalité des cantons, un droit et non une obligation. Mais l'abstention implique aussi un devoir, bien souvent oublié de l'abstentionniste : réserver toute critique du résultat pour sa propre conscience et ne surtout pas en piper mot en société. Commenter, oui. Critiquer lorsqu'on s'est abstenu, c'est l'hypocrisie dans sa plus pure démonstration. Et cela se vérifie très clairement à chaque objet soumis au peuple ou chaque élection dans lequel un des partisans « de l'affiche au mouton » est impliqué.

Pour les autres, les « votants », une belle majorité exercera sa « capacité civique » pour un mouvement ou pour un autre, souvent par habitude, tradition familiale, amitié... **« T'as voté quoi, toi ? »** Mais, sur l'ensemble des votants, qui prend réellement la peine « d'étudier » les textes qui lui sont soumis ? La fraction de gens qui ne le fera pas est facilement « récupérable » pour autant qu'on sache la toucher « au cœur ». Les méthodes me semblaient jusqu'il y a peu différentes de part et d'autres de l'échiquier.

On a d'un côté le parti auquel j'ai fait allusion à plusieurs reprises - allez, on va finir par le nommer sous peine d'être accusé de faire de la langue de bois ... L'UDC donc - avec des méthodes musclées et cette manière de surfer sur certaines limites. Et d'un autre côté, une mouvance de gauche qui n'a de cesse que de critiquer les méthodes du dit UDC. De critiques parfois virulentes. Parfois justifiées. Parfois, non. Oh non, je ne vais pas prendre la défense de l'UDC.

Mais aujourd'hui, ne voilà pas que cette gauche utilise les mêmes armes pour mener ses combats. Images fortes et chiffres « choisis », tout en réussissant à faire croire aux « récupérables » que c'est pour le bien de tous. **Déroutant pour celui qui cherche encore, si utopique soit sa quête pour l'instant, un parti ou un mouvement de vérités.**

La gauche initiante ne joue pas ici avec la sensibilité des gens, mais avec la sensiblerie. La différence entre sensibilité et sensiblerie ? Pour moi, la sensibilité est « noble », elle fait appel à des émotions vraies, du ressenti profond, la connaissance d'un sujet, des expériences personnelles... alors que la sensiblerie est une faiblesse bien humaine **dans « notre monde » désormais vide de réflexions, de valeurs et d'efforts personnels.** Et ce n'est pas d'efforts surhumains auxquels je fais référence : un peu d'intérêt, de lecture, d'analyse des faits avant de prendre son certificat de capacité civique...

Bien utilisée, la sensiblerie permet à l'être humain de diriger et de manipuler son prochain. Son aboutissant est le summum de la « *moutontitude* » générale, un endormissement, une léthargie politique. Vous pensez que vous êtes réveillés. Vous croyez avoir le contrôle total. Vous êtes toujours capables de bêler, tous ou presque à l'unisson, mais si on vous demande pourquoi vous le faites, vous n'arrivez même pas à l'expliquer. Pas besoin d'être doctorant en Sciences Ovines pour se rendre compte qu'on ne peut expliquer ce qu'on n'a nous même pas un tant soit peu « étudié ». Une sorte d'hypnose. (Une lassitude d'observer des guerres de personnes ?).

Mais cela fait désormais partie intégrante de l'arsenal des partis politiques. Alors que certains en usent avec une grande parcimonie, d'autres en abusent, grossièrement. **Même ceux qui l'évitaient l'utilisent.** Et rien n'amène à la réflexion personnelle...

Si je devais me permettre un parallèle, je comparerais cette « *moutontitude* » aux nombreuses personnes qui depuis 2 ou 3 décennies signent des contrats sans plus en lire les conditions générales. Je pense à certains documents d'assurances, contrats de téléphonie,... Ces cas qui défraient souvent la chronique et qui embrasent les discussions de comptoir.

Puis, le jour où un problème survient, ces gens s'empressent de crier au loup (Tiens, un loup dans la bergerie ?), racontant à qui voudra l'entendre qu'on les a trompés... alors que – *mais pas toujours, nous sommes bien d'accord* – ce n'est pas du tout le cas. Dans ma vie, je ne me rappelle pas avoir signé moindre contrat « engageant » à terme sans en avoir au préalable lu – et approuvé - les conditions générales. Au besoin, j'y trace les éléments qui ne me conviennent pas ou j'y ajoute parfois un addenda. Au risque de voir le contrat refusé par l'autre partie. Mais si, bien que justes et justifiables, certaines concessions ne sont possibles, c'est que le risque peut être important « pour sa pomme ». Dans ce cas-là, la concurrence aura probablement plaisir à me recevoir.

Avant qu'on me prenne en faux, je tiens à préciser immédiatement que je voterai **NON** à cette initiative.

Non pas parce que je pense que la vie humaine ne vaut rien. Non pas parce que je pense que toutes les armes à feu sont en de bonnes mains. Mais parce qu'il s'agit d'une nouvelle entrave qui aura pour seule conséquence de déresponsabiliser un peu plus les gens et que surtout, m'étant penché un peu plus profondément sur le sujet, je me suis rendu compte que les informations jetées en pâture aux votants de notre pays ont été astucieusement préparées (...).

**Penser que l'acceptation de cette initiative réglera les problèmes de sécurité
évoqués, même partiellement, c'est réellement se voiler la face !**

Je précise aussi, avant mon « argumentaire », que

- Je possède des armes à feu, acquises légalement et enregistrées. Conservées en sécurité, dans un coffre blindé.
- Je pratique le tir sportif individuel. Quand j'en ai envie. Sans contrainte aucune si ce n'est la sécurité des gens qui m'entourent et la mienne.
- J'ai été agent de sécurité armé, indépendant, enregistré comme tel, assuré et formé. Bien loin de l'idée de « Rambo » que la plupart des gens accorde souvent à cette profession. Parfois à raison, il faut bien le reconnaître. L'arme était là « au cas où », connaissant les principes de proportionnalité et de légitime défense qui sont en vigueur. Alors que j'exerçais, je n'ai jamais dû recourir à mon arme et j'en suis très heureux.
- J'ai traversé – mineur – de mauvaises passes qui m'ont amenés à plusieurs pulsions suicidaires. Bien qu'ayant eu des armes à disposition et connaissant parfaitement leurs managements, cette « facilité » ne m'a pas amené à passer à l'acte avec une arme à feu. Sinon, bien sûr, je ne vous écrirais pas ces lignes... Aujourd'hui, j'ai évolué et je suis bien trop attaché à la vie pour repenser à si funestes idées. J'essaye de mettre mes expériences au profit des autres en dialoguant, en expliquant ce que j'ai « traversé » et qu'il y a toujours quelque chose auquel s'accrocher pour ne pas sombrer. Par contre, et c'est un avis personnel, je pense que le suicide, même s'il est perçu habituellement par la société comme une fuite, un acte lâche, est et doit rester un « droit personnel ». Le suicide n'est pas criminalisé. Rappelons-nous-en.

Voilà pour le préambule; venons-en maintenant au sujet...

PENSER QUE L'ABSENCE D'ARMES « VISIBLES » VA DE PAIRE AVEC LA SECURITE EST UN LEURRE !

Je m'intéresse à mon pays. Non, ne voyez pas en moi un « nationaliste » ou un « patriote » au sens péjoratif du terme. Ne voyez pas un extrémiste. Ne voyez même pas en moi une personne de « droite » car ce n'est pas le cas. Ni de gauche d'ailleurs. Encore moins un opportuniste. Je pense qu'il peut ... pardon ... qu'il doit y avoir un équilibre entre le trop et le trop peu. Quelque chose, même si c'est politisé, qui va dans le sens de tous. Utopiste ? Même pas ! A défaut d'une telle solution – que je n'ai pas la prétention de vous apporter ici – je ne vois pas comment on pourrait « avancer ».

Voyez en moi le citoyen, parfois inquiet, parfois en colère, parfois heureux. Mais un citoyen surtout conscient que, malgré que beaucoup pensent que l'herbe est plus verte ailleurs, la Suisse - si imparfaite soit-elle - reste la prairie sur laquelle j'aime m'étendre. Fermer les yeux, en toute quiétude. Mais, au-delà du « repos », mes yeux et mes oreilles restent bien ouverts...

J'ai été ces jours derniers sur un site internet qui montre, en page de garde, un nounours frappé d'une balle d'arme à feu, maculé de sang, couché sur le côté dans une position évoquant clairement le trépas. J'ai vu le même sur des affiches. Sur des tracts. Aurait-on attaqué le marchand de nounours du coin ? Non, bien sûr ...

Que dire de cette image : Ne cherche-t-on pas avec elle, sur un débat important, à s'attirer la sympathie des gens « indécis » et « moutonnés » **en « expliquant » que l'arme à feu est responsable** de nombreuses morts d'enfants, de violences familiales, de pressions et de suicides ? Cela pour la modification de la constitution de notre pays ? Coïncidence du calendrier, ceci tombant en « année électorale ». Pure coïncidence !

Ils ne m'en voudront pas, j'en suis sûr, d'avoir reprise en copie parfaite ce qui figure sur ce site *internet* :

« Dans un ménage suisse sur trois il y a aujourd'hui au moins une arme à feu. En grande majorité il s'agit d'armes militaires. Chaque année environ 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes à feu. Ce sont 300 de trop. »

Rien que la menace que constitue une arme à domicile peut faire de la vie des femmes et des enfants un enfer. Sans même parler des cas où l'arme est effectivement utilisée. De nombreuses études démontrent que la probabilité que des suicides et des homicides surviennent augmente avec l'augmentation de la disponibilité des armes à feu. Moins d'armes, cela signifie plus de sécurité. On peut ainsi éviter des gestes impulsifs aux conséquences mortelles. Pour ces raisons l'initiative demande:

- ***Que les armes de service soient gardées à l'arsenal***
- ***Un registre central des armes à feu***
- ***La justification du besoin et de la capacité pour qui veut acheter des armes à feu. Les armes superflues seront retirées de la circulation.***

Sauvez des vies et votez OUI le 13 février à la protection contre la violence des armes! »

Dans le détail, voici ce que j'en pense :

« Dans un ménage suisse sur trois il y a aujourd'hui au moins une arme à feu. En grande majorité il s'agit d'armes militaires. »

C'est vrai. Parfois, faute d'instruction, par paresse ou pour de multiples autres raisons inexcusables, **ces armes ne sont pas entreposées correctement**. La culasse/le bloc percuteur n'est pas séparé, l'arme est conservée dans une vulgaire cave sans autre sécurité qu'une couverture ou qu'un amas d'affaire de ski et d'habits démodés pour l'abriter des regards. Mais l'arme seule, en plus privée de munitions « à domicile » depuis quelques années ne reste qu'un conglomérat de métal et de plastique, reste totalement neutre.

« Chaque année environ 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes à feu. Ce sont 300 de trop. »

Oui, un mort est toujours un mort de trop. Utiliser ce mort pour nous influencer, ce n'est pas terrible comme pratique, surtout quand on utilise une image forte qui ne correspond pas aux faits. Qu'essaye-t-on de nous dire ou de nous faire croire en annonçant ce chiffre ? Qu'il y a 300 meurtres ou assassinats de personnes innocentes en Suisse chaque année ???

Alors, décortiquons ensemble ce chiffre :

Pour 2008 par exemple, **259 personnes sont décédées à cause d'une arme à feu**, ou plutôt de la personne qui la tenait. Sur ces 259 personnes, **239 cas étaient des suicides**. 239 par arme à feu... **sur 1313 suicides en 2008** dans notre pays. 18,2% des cas de trépas volontaire. **239 de trop, on est toujours d'accord.**

On s'attaque, à coups de millions – pour une part, « nos » millions - à un **moyen de commettre ce suicide** ; un suicide toujours tabou, lâche, incompréhensible...

Mais qui prend la peine de s'attaquer aux causes ? Qu'est-ce qui, dans un pays si riche, si prospère, si calme, si neutre que le nôtre, **pousse +/- 1'350 personnes à mettre fin à leurs jours chaque année** et ce depuis plusieurs décennies ??? Sincèrement, lors d'activités professionnelles, sportives, scolaires,... vous a-t-on déjà proposé une séance de prévention contre un fléau qui tue, chaque année, dans notre pays, plus de 4 fois plus que la circulation routière ? Cette circulation routière qui, sois-dit en passant, n'a jamais été aussi sûre qu'elle l'est aujourd'hui. Mais c'est un autre débat...

Non, bien sûr, **la prévention du suicide ne « rapporte rien », sa répression n'existe pas puisque**, sauf erreur de ma part, cela reste un « droit » et qui, sur cette simple base ne devrait pas être pris en compte pour mettre en œuvre de pareilles initiatives. **Le sujet est tabou. Verrouillé.** On le sort juste quand il nous arrange, quand on en a besoin. Un peu pathétique, non ? Et gardez s'il vous plait votre salive - alors que vous alliez me sortir un « Pensez à ceux qui restent ! » - pour dialoguer autour de vous et faire, à votre mesure, acte de prévention.

Sur le site des initiants, j'ai trouvé l'argumentaire d'un groupement (bien connu internationalement pour ses combats pour les droits de l'Homme). J'y ai lu une phrase terrible : **« Les statistiques sur les causes de décès en Suisse montrent que pas moins de 3410 suicides ont été commis par arme à feu entre 1996 et 2005. Ceci représente près de 25% de tous les suicides. »** J'ai recompté 3 fois, j'arrive à 3398, mais on n'est pas là pour faire de l'épicerie. Près de 25% sur une période de 10 ans. Prendre une période de 10 ans dans ce cas, peut-être pour ne pas citer qu'on est « plus qu'à » 17% à l'heure actuelle ?

Moi, je m'inquiète plutôt de savoir pourquoi on parle d'une fraction du total en montrant ce chiffre pour évoquer l'arme à feu. Que fait-on du chiffre « global », pourquoi ne couche-t-on pas directement **« 13'476 suicides en 10 ans »** sur le papier ??? **Et surtout, une fois encore, pourquoi ne pas dépenser autant de moyens pour les 10'078 autres suicidés ???** Leurs vies n'ont pas la même valeur ? Ou peut-être, en parler n'est pas « porteur » en année électorale ?

Mais, il n'y a pas que des suicides me direz-vous. Oui ! Juste ! **En 2008, 20 personnes décédées des suites de l'utilisation d'une arme à feu. 20. 20 de trop, toujours et encore. Elles étaient 24 en 2009.** En 1995, ce chiffre était de 44 et il faut constater qu'il n'a cessé de baisser au fil du temps. **Je cherche encore à connaître le chiffre qui concerne les décès dans l'exercice d'une profession** (police, gardes-frontières, armée, ...) peu importe que l'acte soit justifié ou pas.

En effet, ces 20 cas de 2008 (ou 24 cas en 2009) représentent des homicides. L'homicide, c'est l'Homme qui en tue un autre, sans distinction d'une quelconque « justification » ou non. En 2009, sur un total de 236 homicides et tentatives d'homicides, seuls 23,3% (soit 55 cas) incluent l'usage d'une arme à feu ... et les 24 décès (2009) ne sont donc qu'une nouvelle fraction de ce pourcentage. **Mais un mort est toujours un mort de trop...**

« Rien que la menace que constitue une arme à domicile peut faire de la vie des femmes et des enfants un enfer. Sans même parler des cas où l'arme est effectivement utilisée. »

MENACE. Personnellement, je n'ai jamais vu, si ce n'est dans quelques films futuristes, une arme menacer quelqu'un. **N'y a-t-il pas toujours une personne derrière ?** N'est-ce pas là la vraie menace et ne vaudrait-il pas mieux se demander pourquoi on en arrive là et, par la même occasion, traiter le mal (ou le mâle) à la racine ?

A l'heure où on a supprimé les « châtiments corporels » de l'éducation et qu'on incite nos enfants, lors de séances d'informations en milieu scolaire, à dénoncer leurs parents en cas de « baffes », de « fessées » ou même de punitions « disproportionnées », on n'arrive pas à faire assez confiance à l'enfant pour qu'il dénonce une menace par arme à feu dans le sein familial ?

Les violences domestiques – y compris les menaces physiques, verbales, les pressions économiques et autres - ne sont-elles pas poursuivies d'office ? Mais ! Je crie ! J'incite toutes les femmes, tous les enfants et tous les ... hommes (car eux aussi sont parfois concernés) à signaler des cas qui les touchent et même des cas qui ne les touchent pas directement ! La justice y mettra son grain de sel, enquêtera et - même s'il y a le moindre doute - prendra des mesures.

Pour rappel ...

Sont considérées comme des formes de violence domestique:

- la violence psychique
- la violence physique
- la violence sexuelle
- la violence économique.

Exemples d'agissements violents qui constituent des infractions au code pénal suisse:

- frapper
- enfermer
- insulter, menacer verbalement
- **exhiber une arme ou en faire usage**
- harceler, contraindre sexuellement, violer.

Sont également assimilés à de la violence domestique des comportements malveillants tels que:

- brimer, négliger, humilier ou dénigrer
- exercer un contrôle constant
- isoler une personne, lui interdire d'avoir des contacts avec autrui
- priver d'argent
- priver d'assistance

Utiliser une arme à feu - ou une autre arme, du couteau de cuisine à la batte de baseball en passant par la poêle à frire - pour menacer un tiers, c'est faire preuve d'irréflexion dont la cause n'est pas l'arme, mais bien un manque d'éducation, une absence totale de valeurs, de repères et de self-control. Est-ce le cas de tous les citoyens-soldats, tous les tireurs sportifs, tous les collectionneurs et tous les chasseurs ? Et ... toutes les personnes qui ont une arme de service dans le cadre de leur profession ?

Accepter l'initiative = plus de contrôles, plus de contraintes, des examens d'aptitude, des frais ? En quoi est-ce qu'un examen d'aptitude évitera le « pêtage de plomb » ? L'ami policier qui s'est suicidé avec son arme professionnelle il y a quelques années n'était-il pas contrôlé, examiné, évalué, entraîné ?

En cas d'acceptation de l'initiative, on va donc « changer un tout petit quelque chose » dans une grande partie des foyers suisses en ayant expliqué aux gens que c'est pour le bien de tous, en leur montrant un nounours « tué par balle », sanguinolent, laissant croire que de nombreux cas de décès d'enfants, de nombreux drames familiaux sont dus à l'arme à feu ?

Et si on investissait les millions dépensés de parts et d'autres pour - ou contre - cette initiative dans des consultations GRATUITES pour couples et familles en détresses plutôt que demander CHF 100.00 ou plus pour une séance de quelques minutes comme c'est le cas actuellement ?

Bref, en gros et pour faire simple, essayer pour une fois de **s'attaquer aux causes** et prévenir ainsi des « dérapages » aux conséquences parfois funestes, plutôt que de restreindre une fois de plus les libertés des gens qui sont, pour la très grande majorité honnêtes et responsables ? Un mort est un mort de trop. Mais il faut viser la source. La source !

Les initiants disent « **Oui à la protection contre la violence des armes** », mais pourquoi viser les armes et ne pas, plus largement, viser la violence sous toutes ses formes ? Tous ne savent pas encore que **les violences domestiques sont poursuivies d'office depuis bientôt 8 ans déjà**. Je suis persuadé que peu de femmes, d'enfants ... et même d'hommes savent exactement de quoi il retourne lorsque l'on parle de violences domestiques. Alors, pourquoi ne pas mettre toute cette énergie à informer largement, à faire la prévention que tout le monde attend plutôt que de réprimer certaines personnes ?

« De nombreuses études démontrent que la probabilité que des suicides et des homicides surviennent augmente avec l'augmentation de la disponibilité des armes à feu »

Alors, il faut m'expliquer, avec toutes ces études à l'appui, pourquoi en Suisse le nombre de suicides par armes à feu et le nombre d'homicides par armes à feu n'a pas cessé de diminuer depuis ces dernières années ... avec les lois et la constitution actuelle ? Et surtout, surtout en tenant compte que le nombre de suicides et le nombre d'homicides sont restés stables. Dites, on n'est pas en train de se moquer de moi quand on fait de pareilles annonces ??? Ah, mais les initiants se basent sur la diminution des armes militaires à disposition pour justifier certaines diminutions. Vous verrez dans l'évocation des chiffres, plus loin, qu'ils ne citent que ce qui les arrange...

« Moins d'armes, cela signifie plus de sécurité »

Faut-il commenter ?

« On peut ainsi éviter des gestes impulsifs aux conséquences mortelles. »

Bon. Même en tenant compte de l'augmentation de la population, nous nous rendons assez facilement compte que **1'300 suicides par année dans notre pays, c'est énorme**. Mais, comme je le disais plus haut, les suicides par armes et homicides avec armes à feu baissent. Pour les suicides, il y a une nette augmentation des cas d'empoisonnement. Ne doit-on pas en déduire, si simple fût-ce cette déduction que le suicidaire qui veut commettre son acte y arrivera, quoi qu'il advienne ? Utiliser une arme à feu, ce n'est pas si simple. L'acte suicidaire ne l'est pas non plus d'ailleurs. Même si la létalité d'un suicide avec arme à feu est proche de 100%, nous pouvons, au moment du passage à l'acte, se demander ce qu'il adviendra de nous en cas de « loupée ». Les cocktails médicamenteux et autres poisons « actuels » ne semblent pas laisser grandes alternatives. Vous mourrez ou vous êtes sauvés, généralement sans trop de séquelles.

« Pour ces raisons l'initiative demande:

- **« Que les armes de service soient gardées à l'arsenal »**

Pour les raisons que j'invoque, et sachant que **les munitions restent déjà à l'arsenal**, qu'en stand lors de tirs, le nombre de cartouches est contrôlé (même si on peut « tricher »), **le fait de pouvoir poser son fusil ou non à l'arsenal doit être le choix du citoyen-soldat** selon ses idées. J'ai lu, sur le site des initiants, que les tirs obligatoires se feraient alors avec des armes de prêt. Mais une arme, surtout un fusil d'assaut est généralement réglé « pour » son utilisateur. 3 coups d'essai suffisent à faire les corrections minimales. Partir de « zéro » avec une arme qu'on ne « connaît pas », ce sera augmenter les coups d'essais, pour sûr. Oh non, je ne vais pas comparer la valeur d'une vie avec le « prix » des coups d'essais... mais il y aura quand même des répercussions financières et écologiques.

- **« Un registre central des armes à feu »**

Je n'ai aucune objection. Dans mon cas, mes armes y sont déjà indirectement consignées et cela ne me dérange pas le moins du monde. Pour les autres, il m'est difficile de penser que tout le monde sera « volontaire » pour faire les démarches d'inscription et il sera nécessaire, absolument, que la procédure soit totalement gratuite. Sinon, on risque d'avoir des armes dormantes qui pourraient finir, sans aucun contrôle, sur le marché noir quasi-impossible à supprimer et encore moins à contrôler...

- **« La justification du besoin et de la capacité pour qui veut acheter des armes à feu. Les armes superflues seront retirées de la circulation. »**

Personnellement, je ne vois pas comment on pourra objectivement « justifier » le « besoin » d'une collection d'armes, justifier un hobby comme le tir sportif individuel... Seuls les nantis pourront se payer les examens qui seront probablement mis en place et pourront continuer à faire du tir. En fait, cela deviendra le « golf pour ceux qui n'aiment pas marcher ». Pour un sport aussi populaire que le tir l'est en Suisse, l'acceptation de l'initiative risque bel et bien de sonner le glas de bien des sociétés de tirs, voir de stands privés et d'armureries.

Quant à la capacité, ce n'est en aucun cas parce qu'une personne connaît parfaitement le fonctionnement de son arme, sa manipulation sûre, qu'elle est « capable » un jour donné que cela lui évitera, à un instant « t » de sa vie, de commettre l'irréparable sur elle-même ou sur d'autres.

Pour ce qui est des armes « superflues », je peine à comprendre ce terme. Si on parle des armes inutiles, parfois reçues en cadeau, en héritage, et dont le propriétaire actuel n'en a ni usage ni l'intérêt, l'article 31a de la loi sur les armes (LArm, du 20 juin 1997, entrée en vigueur en 1999) lui garantit déjà la reprise par l'autorité cantonale. Sans aucun émolument.

Allez, poussons un peu le « vice » et prenons maintenant le texte soumis au vote, à savoir le « futur » nouvel article **118a** de notre chère constitution fédérale.

Art. 118a (nouveau) Protection contre la violence due aux armes

«¹ La Confédération édicte des prescriptions contre l'usage abusif d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions. A cet effet, elle règle l'acquisition, la possession, le port, l'usage et la remise d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions. »

L'abus, n'est-ce justement pas le fait d'outrepasser les règles en vigueur ? Imposer de nouvelles règles, ce n'est pas prendre le risque de se retrouver face à une nouvelle forme d'abus, des faits encore plus « cachés », une explosion d'un véritable marché noir ?

«² Quiconque entend acquérir, posséder, porter, utiliser ou remettre une arme à feu ou des munitions doit justifier d'un besoin et disposer des capacités nécessaires. La loi règle les exigences et les détails, en particulier pour :

- a. les professions dont l'exercice impose de disposer d'une arme;**
- b. le commerce d'armes à titre professionnel;**
- c. le tir sportif;**
- d. la chasse;**
- e. les collections d'armes. »**

Le conducteur d'une automobile suit des cours de sensibilisation, un cours de premiers secours, passe un examen de la vue, un examen théorique, un examen pratique; il doit suivre des cours pratiques postérieurs (pour les jeunes désormais soumis au permis en deux phases). A la sortie de ce parcours du combattant, qui lui coûte un bras au moins, il est considéré comme capable.

Pourtant, un jour, peut-être, il commettra un excès de vitesse. Malgré tout ce qu'on lui a appris, il roulera peut-être une fois en état d'ébriété. Par inattention ou par empressement, il grillera un feu rouge. Par flemmardise, parkera mal son véhicule. Par sentiment de maîtrise des éléments, téléphonera au volant. Par inconscience, il roulera avec un véhicule hors d'état... Et, malgré que vous direz que je peins le diable sur la muraille, l'automobiliste aura peut un accident pour lequel sa responsabilité sera en cause. Un accident léger, grave, mortel. **Et pourtant, un jour donné, dans sa vie, il y a 6 mois, il y a 6 ans, il y a 60 ans ... il était reconnu « capable ».** Comparaison trop simpliste me direz-vous ? Et pourtant...

«³ Nul ne peut acquérir ni posséder à des fins privées une arme particulièrement dangereuse telle qu'une arme à feu automatique ou un fusil à pompe. »

Une arme particulièrement dangereuse. Hum ??? Mais qui a trouvé cette phrase ?

Un fusil à pompe, dans une très grande majorité des cas, est de calibre 12 (soit 18.5mm ou 0.729 pouces). Il tire des cartouches, très souvent du 12/70, dont la balle peut être couramment de type Brenneke (cylindrique), Prevot (sphérique) ou de la simple chevrotine (billes de « plombs », qui sont souvent remplacée maintenant par d'autres matériaux pour des raisons écologiques). Mais ? 12/70, c'est ... le calibre des fusils de chasse « conventionnels » non ?

La « pompe », c'est n'est que le moyen d'effectuer la mise en chambre (canon) de la cartouche, ce mouvement caractéristique bien connu. Hormis une « simplification » du mouvement de charge et une plus grande rapidité de rechargement, cela reste donc une arme à alimentation manuelle. Tirant un projectile standard. Avec une charge standard...

L'arme automatique se distingue des autres par le fait qu'elle permet le tir « en rafale ». Sans mouvement de charge supplémentaire que celui du premier coup et sans devoir relâcher la gâchette entre deux coups (arme semi-automatique par ex.) et ce jusqu'à épuisement des cartouches contenues dans le magasin (ou chargeur). **La létalité d'une même cartouche tirée au « coup par coup » ou en « rafale » est absolument identique.** De

plus, le tir au coup par coup est nettement plus précis. **C'est vrai que la personne qui reçoit une « rafale » dans le corps aura certes peu de chances de s'en sortir.** Le risque de l'arme automatique, c'est aussi, par le manque de précision qu'elle implique, de blesser, mortellement ou non les gens autour de la cible. Par impacts directs ou par ricochets. Dans mes recherches de ces derniers jours, je n'ai pas trouvé de cas d'homicides à l'arme automatique en Suisse. Cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas.

Il me semble bien que dans les articles 5 et suivants de la loi sur les armes (LArm, du 20 juin 1997, entrée en vigueur en 1999), les armes automatiques font déjà l'objet d'une réglementation particulière interdisant l'acquisition, le port, le commerce ... Il est donc peu probable que de telles attaques aient été commises avec des armes « légales ». On joue à quoi là ?

Bref, on joue sur les termes, influencés par des aprioris ou par les séries policières télédiffusées. **Fusil à pompe, fusil à canon scié, arme automatique...** des termes qui, en eux-mêmes ne représentent pas une létalité plus élevée qu'une autre arme de calibre et de charge identique.

«⁴ La législation militaire règle l'utilisation d'armes par les militaires. En dehors des périodes de service militaire, l'arme à feu des militaires est conservée dans des locaux sécurisés de l'armée. Aucune arme à feu n'est remise aux militaires qui quittent l'armée. La loi règle les exceptions, notamment pour les tireurs sportifs titulaires d'une licence. »

Bon, je passe sur le sujet de l'arme militaire à l'arsenal ou non, déjà abordé plus haut. Mais la dernière phrase de cet alinéa me fait soucis : Dans tous les sports à ma connaissance, une « licence » implique une affiliation à un club, non ? Il serait donc impossible de faire du tir sportif de manière « individuelle » dans les stands publics comme c'est le cas actuellement ? Il faut obligatoirement faire partie du TCS, de l'ACS ou de la FMS pour conduire un véhicule motorisé ?

«⁵ La Confédération tient un registre des armes à feu. »

C'est une bonne idée. Difficile à mettre en pratique pour les armes achetées avant l'obligation du permis d'achat « généralisé ». Pour les autres, les miennes par exemples, elles sont déjà enregistrées, de même que ma consommation de cartouches. Mais, expliquez-moi s'il vous plait en quoi un registre protégera une personne de « pêter les plombs » et d'avoir recours à une arme qu'il a légalement (ou non), pour laquelle il aura été soumis à de multiples examens et tout autant d'émoluments ???

«⁶ Elle appuie les cantons dans l'organisation de collectes d'armes à feu.

Rien à redire. Je l'ai évoqué plus haut : libre à chacun de se débarrasser – de manière sécurisée – d'une arme à feu dont il ne voudrait plus. La gratuité d'un tel acte est garantie par l'art. 31a de la LArm et l'autorité cantonale le fait très bien.

«⁷ Elle oeuvre au niveau international afin de limiter la disponibilité des armes légères et de petit calibre.

Heu ? Là encore, je peine à comprendre. Un état souverain qui devrait aller donner des leçons à « l'extérieur » en matière d'armes légères, alors que des entreprises suisses fournissent les corps de police du monde entier avec des armes légères d'une très grande renommée ? Dites, un avion de surveillance militaire suisse, c'est encore une arme légère ? Oupsss ... excusez-moi.

Sur le site internet des initiants, je suis aussi tombé sur une présentation « *powerpoint* » sur laquelle j'ai trouvé le tableau ci-dessous, avec son titre éloquent. En bleu, je l'ai complété par les données manquantes. Voyez vous-même !

**Le nombre d'armes militaires à la maison a une influence directe
sur le nombre de personnes tuées par balle**

Année	Nombre d'armes militaires	Suicide par armes à feu	Décès par armes à feu	Total des décès par armes	Total suicides
1995	462850	392	44	436	1419
1996	469094	397	57	454	1431
1997	462183	358	76	434	1341
1998	456520	413	53	466	1371
1999	439041	346	46	392	1297
2000	412125	351	36	387	1378
2001	407490	349	59	408	1331
2002	404589	351	46	397	1451
2003	397263	300	39	339	1280
2004	198999	271	47	318	1292
2005	232011	262	37	299	1304
2006	225042	259	26	285	1312
2007	215871	264	27	291	1368
2008	206534	239	20	259	1313

MOYENNE DES SUICIDES : 1349.14 / an

Et ils ajoutent, sur la page suivante :

« Des études confirment qu'il y a davantage de suicides là où beaucoup d'armes à feu sont à portée de main. »

« Un suicide est souvent un acte sur un coup de tête: si aucune arme n'est à disposition, il y a moins de suicides. »

« Moins d'armes signifie moins de suicides! »

Prenons un exemple qui, je m'excuse, casse totalement les supputations des initiants, une comparaison entre 2003 et 2004...

- Le nombre d'armes militaires en circulation a été plus ou moins divisé par 2 (-49.3%)
- Les suicides par armes à feu ont diminué de 29 cas. De 300, on est passé à 271 (- 9,6%).
- Le total des suicides a augmenté de 12 cas en s'établissant à 1292... (+0,98%)
- Les autres cas de décès par armes à feu sont passés de 39 à 47 (+17%)

Etonnement, l'année suivante, il y a eu 33'112 armes militaires en plus (+14%) en circulation, il y a eu 9 cas de suicide de moins (-3.32%) et 10 autres cas de décès par arme à feu en moins (-21,27%).

Moins d'armes signifie moins de suicides ?

Vraiment ? Pourtant, il me semble que le nombre de suicides est tristement très stable...

Moins d'armes signifie moins d'homicides par armes à feu ?

Vraiment ? Pourtant, il me semble que le nombre d'homicides ne suit pas ce raisonnement...

Ce que je retiendrai de ce tableau, en fin de compte :

- Si on suit la logique des initiants, la courbe entre le nombre d'armes – militaires de surcroit, dans l'exemple ci-dessus – devrait suivre une courbe absolument proportionnelle au nombre de suicides et d'autres décès par armes à feu au cours d'une même année (par rapport à une autre année). Ce n'est pas le cas.

- **Il est vrai que s'il n'y a pas d'arme à feu à disposition, il n'y a pas de suicides ... par arme à feu.** Mais on voit clairement dans les chiffres que le nombre de suicide, lui, n'évolue que très peu est qu'il reste bien trop important. **Les méthodes changent, le malaise reste ! Et on ne s'attaque toujours pas aux causes.**

Autant les suicides que les autres décès dus aux armes à feu n'ont cessé de diminuer dans de fortes proportions ces dernières années et ce de manière presque constante. De 392 suicides par arme à feu en 1995, on est arrivé à 239 en 2008 soit environ 40% de moins !!! Pour les autres décès par arme à feu, on est passés – pour la même période – de 44 à 20 décès, soit près de 55% !!! Ce n'est pas la diminution du nombre d'armes militaires en circulation qui en est la cause.

Aux vue des chiffres – et toujours en rappelant qu'un mort est toujours un mort de trop – on peut tout de même se demander pourquoi lancer une telle initiative alors que les décès par arme à feu ne cessent de baisser « d'eux-mêmes » ?

Pendant mes recherches, je suis tombé sur un texte d'une organisation de protection de l'enfance, qui soutient les initiants. **Le texte est en brun ; mes commentaires y sont directement insérés en noir ...**

La violence infligée aux enfants par les armes à feu et ses conséquences:

*Près de 2,3 millions d'armes à feu circulent aujourd'hui dans les ménages privés ; autrement dit, plus d'un ménage sur trois détient une arme. C'est énorme. Mais, sauf erreur de ma part, nous n'avons aucun chiffre précis. On peut facilement imaginer qu'il y en a bien plus. Ceci représente un risque important pour la sécurité, en particulier celle des femmes et des enfants. 50 % des homicides commis en Suisse ont lieu dans la sphère domestique. Ce sont les armes à feu et les armes blanches qui interviennent le plus souvent. En 2009 par exemple, sur 236 homicides – y.c. les tentatives – **55 cas ont été perpétrés avec une arme à feu, soit 23,3%. 24 cas ont été mortels, soit 43,63% des cas avec armes à feu, 10,17% de tous les cas d'homicides et tentatives.** Les femmes et les enfants sont touchés de manière particulièrement importante par la violence dans la sphère domestique. Entre les années 2000 et 2004, 91 enfants de moins de 18 ans ont été victimes d'homicide; parmi les victimes, 37 sont décédées des suites de l'acte commis. En moyenne, plus de 7 enfants sont tués en Suisse chaque année.*

*Selon les experts de la criminalité, ces données statistiques permettent de poser l'hypothèse d'un lien direct entre le nombre de ménages qui détiennent une arme à feu et les homicides au sein de la famille, y compris les homicides d'enfants. Si l'on compare la Suisse à d'autres pays, la Suisse se place en tête : 36% de tous les ménages sont en possession d'une arme à feu contre 32% aux Etats-Unis (Ce chiffre me paraît bas sur la base des études que j'avais vu il y a quelques années). Le nombre d'homicides commis sur des enfants et des jeunes atteint un niveau élevé similaire dans les deux pays. **Aux Etats-Unis comme en Suisse, on dénombre 1.3 homicides d'enfants par million d'habitants/habitantes. Aux Pays-Bas, seuls 2% des ménages possèdent une arme à feu et le nombre des homicides d'enfants et d'autres membres de la famille est nettement inférieur, à savoir 0.4 par million d'habitants/habitantes.***

Si la corrélation entre ces chiffres était totalement correcte, et si on tient compte d'une moyenne des ménages possédant une arme de 35% pour les USA et la Suisse et de 2% pour les Pays-Bas, on devrait donc avoir +/- 17 fois moins d'homicides sur des mineurs aux Pays-Bas qu'en Suisse et aux USA.

Donc, 1.3 homicides (par million) divisé par 17 = 0,0765 homicides par million.

Pourtant, on voit clairement qu'aux Pays-Bas, le nombre y est 5,23 fois plus élevé puisque, selon les chiffres évoqués, il se situe à 0,4% par million. Ou alors, c'est que je calcul vraiment mal...

A noter aussi que le nombre d'homicides consommés par 100'000 habitants aux Pays-Bas (toutes tranches d'âge confondues) est d'environ **30-35% supérieur** (en moyenne sur les dernières années). Il ne me semble donc pas que les Pays-Bas soient le meilleur exemple de comparaison au niveau de la violence.

Trouvé lors de mes recherches, sur internet :

Etats-Unis : situation en 2007

*Environ 200 millions d'armes à feu sont détenues par des particuliers américains (300 millions d'habitants) En 2005, si le **taux d'homicide est de 5,7 pour 100 000 habitants**, les armes à feu sont utilisées dans **9 % des crimes violents et 26 % des vols commis aux États-Unis. 12 632 meurtres ont été commis avec une arme à feu et 613 personnes ont été tuées accidentellement par arme à feu en 2007. Plus de 2 000 mineurs ont été tués accidentellement par arme à feu au cours des dix dernières années.** (source : Wikipédia)*

Statistique en Suisse

Le taux d'homicide en Suisse est relativement stable avec en moyenne de 213 cas enregistrée (tentative et acte pleinement réalisé) entre 2000 et 2004. La même tendance se confirme au niveau des condamnations entre 2005 et 2009 (de 84 à 95 condamnation par an), les infractions d'homicide demeurent une extrême minorité des crimes ou délits jugés en Suisse (84 condamnations pour homicide sur un total de 94'574 condamnations en 2009). La plus grande partie des homicides est liées au contexte domestique (45% des cas). Les ressortissants étrangers demeures surreprésentés (responsable à hauteur de 59% des homicides en 2009 alors qu'il représente 21% de la population). La majorité des suspects sont des hommes (88%) ainsi que la majorité des victimes (60%) : on remarque des lors que les femmes sont plus souvent victime qu'auteur d'homicide. Le taux d'élucidation des actes d'homicide atteint les 94% dont 64% l'ont été le jour même du crime. (source : Wikipédia)

Comparons maintenant les cas des Etats-Unis, de la Suisse et de la Finlande.

	<u>Homicides et tentatives</u>	<u>Homicides et tent. avec arme à feu</u> <i>pour 100'000 habitants</i>	<u>Proportion, avec arme à feu</u>
Suisse	1.07 (1998) / 0.96 (2000)	0.93 (1998) / 0.56 (2000)	86.915% / 58.333%(2000)
Etats-Unis	5.19 (1998)	3.37 (1998)	64.932%
Finlande	2.19 (1998) / 2.86 (2000)	0.43 (1998)	19.635%

(source : Bureau des nations Unies sur les crimes et les drogues, via l'université de Sherbrooke)

Ah, voilà qui devrait mettre du baume au cœur des partisans du OUI. La Suisse fait « fort » ?

Mais connaissez-vous les législations concernant les armes de ces 3 pays ?

Les Etats-Unis sont souvent cités comme le « mouton noir » (encore là, lui ?). Pourtant la législation y est bien plus sévère que ce que vous l'imaginez. On achète plus vraiment une arme au drugstore du coin comme cela s'est fait pendant longtemps. Il est aussi intéressant de voir que les états les plus « permissifs » en matière d'armes à feu – au niveau de la possession et du port – sont maintenant les « bons élèves » du pays, si tant est qu'on puisse parler de bon élève ... Il faut le reconnaître, les Etats-Unis sont l'exemple à ne pas suivre en matière de violence. Mais, une fois de plus, on pointe souvent l'arme du doigt sans s'intéresser aux causes.

La Finlande est certainement le pays d'Europe le plus « permissif ». Sur près de 5 millions d'habitants, on a recensé plus de 2,5 million d'armes à feu (56 armes pour 100 habitants en 2007, soit **le troisième pays le plus « armé » après les USA et le Yémen**). La possession et le port y sont peu réglementés. 38'000 mineurs entre 15 et 18 ans possèdent une arme à feu tout à fait légalement. Attention : je ne vais en aucun cas oublier de mentionner la **fusillade de Jokela (9 morts)**, perpétrée en 2007 par un jeune de 18 ans ou celle de **Kauhajoki en septembre 2008, 11 morts**, et dont l'auteur avait cette fois-ci 22 ans. Suite à cette dernière tuerie, le gouvernement Finnois a parlé de revoir sérieusement les lois sur les armes. Là, encore, on le voit : l'arme est tenue pour responsable. Mais pourquoi personne n'est intervenu pour traiter la cause plus vite : Dans les deux cas, ces carnages étaient prémédités et leurs auteurs avaient publié des vidéos annonçant leurs intentions sur internet. Le premier avait même été auditionné par la police le jour avant. On peut se demander pourquoi son arme ne lui a pas été immédiatement confisquée, même s'il y avait le plus petit doute ? Notons aussi qu'ils étaient tous deux membres d'un club de tir et/ou titulaire d'un permis de chasse, obligation Finlandaise pour posséder une arme...

Malgré ces faits, on voit que le rapport entre le nombre d'armes à feu en circulation dans un pays et le nombre d'homicides perpétrés avec de tels objets n'a pas de relation directe. Et ce n'est pas moi qui l'invente !

Au-delà des chiffres et des drames humains qu'ils représentent, on peut aussi se poser la question, dans de telles comparaisons, si ce ne sont pas d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, des facteurs responsables des causes : le mode de vie, le stress, la situation économique et sociale et bien sûr, l'éducation... E-D-U-C-A-T-I-O-N, cela vous rappelle-t-il quelque chose ? Vous savez, ces trucs avec lesquels on vous bassinait, notamment, le fait d'être responsable et d'assumer vos responsabilités ...

Maintenant, et avant la conclusion de ma prise de position, voilà encore ... quelques chiffres pour vous permettre de mieux comprendre les implications des armes à feu en Suisse. **Je sais, les chiffres, c'est fatigant. Mais cela reste la meilleure transcription des faits.**

Certains chiffres sont sans rapports avec les armes à feu. J'ai tenu à les introduire dans ces pages afin d'avoir, même si un mort reste un mort de trop, un « point de comparaison ».

J'ai pris pour cela les chiffres les plus précis qu'on puisse trouver. **Ils émanent tous de l'office fédéral de la statistique et/ou du BPA** (tous sources OFS à la base). Certains sont de 2008 et d'autres de 2009. Parfois antérieurs. Non pas pour brouiller les pistes – je ne joue pas à ce jeu là - mais simplement parce que tous les chiffres 2009 ne sont pas encore disponibles. Cependant, si vous faites vous-même la comparaison entre ces années, vous comprendrez très vite que les chiffres sont très similaires.

TOUS LES CHIFFRES NE DONNENT PAS RAISON AUX INITIANTS ...

CERTAINS SEMBLANT AVOIR ÉTÉ OCCULTÉS POUR NE PAS QUE VOUS PUISSIEZ PENSER QU'IL PEUT Y AVOIR UNE ALTERNATIVE AU « OUI » A L'INITIATIVE DU 13 FÉVRIER. VOICI DES DÉTAILS POUR CONFORTER OU NON VOTRE OPINION...

1.) Combien de décès en Suisse, toutes causes confondues ?

61'233 trépas (29'474 H / 31'759 F) en 2008

Dans le détail :

Appareil circulatoire :	22'321
Cardiopathies, toutes formes :	16'956
Tumeurs malignes :	15'953
Cardiopathies ischémiques :	8'861
Démence :	4'313
Maladies cérébro-vasculaires :	4'077
Accidents et traumatismes :	3'742
Appareil respiratoire, toutes formes :	3'641
Poumons :	3'049
Diabète sucré :	1'534
Accidents, toutes formes :	2'274
Gros intestin :	1'094
Sein :	1'398
Suicides :	1'313 (2,14%)
Maladies infectieuses :	677
Cirrhose du foie alcoolique :	495
Morts par armes à feu, au total*	263 (0,43%)

*Suicides et homicides

2.a) Combien de suicides par arme à feu en Suisse ?

239 décès, soit 18.2% du total des 1'313 suicides (26.8% H / 1.8% F) en 2008

Pour 2009, des chiffres très proches de ceux ci-dessus donnent, pour le détail des armes :

Dans le détail :

Suicide par armes à feu : 17%	
dont	Arme à feu de poing : 20%
	Pistolet : 21%
	Revolver : 10%
	Appareil à tuer le bétail : 1%
	Pistolet militaire de service : 3%
	Pistolet militaire acquis : 1%
	Arme à feu longue : 7%
	Fusil à grenaille : 2%
	Fusil : 6%
	Mitraillette : 0%
	Fusil d'assaut : 4%
	Fusil d'assaut militaire de service : 5%
	Fusil d'assaut militaire acquis : 0%
	Donnée de l'arme improbable : 0%
	Sans données sur l'arme à feu : 18%
Suicide par pendaison : 20%	
Suicide par précipitation dans le vide : 11%	
Suicide par d'autres manières : 52%	

2.b) Combien et par quel autres moyens pour les autres cas ?

2008 : 1074 (630H / 444F)

Dans le détail :

Suicide par empoisonnement :	395 décès , soit 30.1% (21.7% H / 46.0% F)
Suicide par pendaison :	302 décès , soit 23.0% (28.1% H / 13.3% F)
Suicide par autres méthodes :	377 décès , soit 28.7% (23.3% H / 38.9% F)
<u>Pour rappel</u> , suicide par arme à feu :	239 décès , soit 18.2% (26.8% H / 1.8% F)

3.a) Combien d'homicides en Suisse (y.c. les tentatives) ?

2009 : 236

- Consommés : 51
- Tentatives : 185

Dans le détail :

Homicides avec arme coupante/tranchante :	107
Homicides avec arme à feu :	55 (23.3%)
Homicides avec violence physique :	38
Homicides avec autre instrument :	24
Homicides sans notion/inconnu :	9
Homicides avec arme contondante/d'estoc	3

3.b) Combien d'homicides en Suisse avec arme à feu (y.c. les tentatives) ?

2009 : 55, soit 23.3%

Dans le détail :

Arme à feu de poing : 24
Pistolet : 17
Revolver : 6
Appareil à tuer le bétail : 1
Arme à feu longue : 1
Fusil à grenaille : 1
Fusil : 1
Donnée de l'arme improbable : 2
Sans données sur l'arme à feu : 2

3.c) Combien de victimes décédées d'un homicide* avec une arme à feu, selon le type d'arme

2009 : Total = 24 (sur 51 au total, soit 47%)

Dans le détail :

Arme à feu de poing =16
Pistolet = 6
Revolver = 1
Arme à feu longue = 1

* Infractions (y.c. les tentatives) selon le code pénal (CP): Meurtre (art. 111), Assassinat (art. 112), Meurtre passionnel (art. 113), Meurtre sur la demande de la victime (art. 114), Incitation et assistance au suicide (art. 115) ou Infanticide (art. 116).

4.a) Combien d'agressions/brigandages en Suisse ?

2009 : 3'530

Dans le détail :

Violence physique :	1'843
Arme coupante/tranchante :	566
Arme à feu :	416 (12%)
Instrument inconnu :	231
Autres instruments :	203
Menaces verbales :	200
Arme contondante/d'estoc :	71

5.a) Combien de lésions corporelles graves en Suisse ?

2009 : 524

Dans le détail :

Lésions corporelles graves avec violence physique :	300
Lésions corporelles graves avec arme coupante/tranchante :	87
Lésions corporelles graves avec autre instrument :	74
Lésions corporelles graves avec arme contondante/d'estoc :	33
Lésions corporelles graves sans notion/inconnu :	19
Lésions corporelles graves avec arme à feu :	11 (2.1%)

7.a) Combien de morts sur les routes en Suisse ?

2008 : 357, 2009 : 349

Juste pour rappel, en 1970, 1694 morts sur les routes suisses ...

7.b) Combien de morts sur les routes, avec l'influence probable de la vitesse, en Suisse ?

2009 : 118

7.c) Combien de morts sur les routes, avec l'influence probable de l'alcool, en Suisse ?

2009 : 56

7.d) Combien de morts sur les routes chez les jeunes entre 0 et 14 ans ?

2009 : 21 (soit environ 1/16 du total)

7.e) Combien de morts sur les routes chez les jeunes entre 18 et 24 ans ?

2009 : 64 (soit environ 1/5 du total)

7.f) Combien de morts sur les routes chez les personnes de 65 ans et plus ?

2009 : 88 (soit environ 1/4 du total)

Dans le détail :

Actifs : conducteurs, piétons :

30 à pied,

20 en vélo,

19 en voiture,

3 en moto,

3 en cyclomoteur

3 autres (camions, tracteurs, ...)

Passifs : passagers

5 en voiture

8.a) Combien de morts dans des accidents de sport en Suisse ?

Moyenne 2004-2008 : 179 (127 Suisses, 52 étrangers)

Dans le détail :

Sports de montagne : 82

Sports d'hiver : 38

Sports aquatiques : 25

Sports aériens : 14

Divers : 20

9.a) Combien de morts dans des accidents domestiques en Suisse ?

2005 : 1359 (pas de chiffres plus récents, mais peu d'amplitude ces dernières années.)

Mes conclusions – qui valent ce qu’elles valent

Non, attendez ! **Celui qui pense que je cherche à minimiser les effets néfastes des armes à feu**, à dire que « ce n’est pas si grave » **se trompe largement**.

Ce que je cherche à dénoncer, c’est ...

- **Qu’on nous montre des images fortes pour nous faire avaler n’importe quoi**. L’image du « nounours abattu » est totalement disproportionnée. Elle ne correspond pas avec la problématique dans son ensemble.
- Qu’on nous montre un seul chiffre, sans nous en donner directement le détail. **On nous laisse supposer qu’il y a 300 meurtres et assassinats par année en Suisse à cause des armes à feu** alors qu’il y en a 15 fois moins. Mais on est absolument d’accord, c’est toujours trop.
- Qu’on s’attaque une nouvelle fois – sans limite de crédit ou presque - à un moyen et qu’on **investit si peu pour s’attaquer aux causes**. En supprimant un des moyen, pensez-vous sincèrement qu’on règle la cause ?
- **Qu’on nous fait croire que cela ne va rien changer pour les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs** alors que ce n’est pas vrai. Personne n’a donné le détail de la mise en application de ces nouvelles restrictions. Nous n’avons aucune idée des procédures qui seront mises en place, ni des coûts qu’elles entraîneront pour la société ou pour le tireur lui-même. Comparer argent et vies humaines, c’est triste, oui ! Mais on sait pertinemment que toutes ces mesures n’influenceront pas les chiffres.
- Qu’on nous parle d’examen, de tests, de prouver une capacité. **Pensez-vous réellement qu’un examen, une certification puisse éviter un « pétage de plomb »** et tous les risques qu’ils comportent ? Pensez-vous que le tireur sportif ou le chasseur « certifié » qui voudra mettre fin à ses jours se rappellera au moment du passage à l’acte « Tiens, j’ai passé un examen, je ne vais pas me suicider » ? Pour rappel, les deux jeunes Finlandais qui ont faits les deux carnages étaient membre d’une société de tir et/ou titulaire d’un permis de chasse.
- Que nous savons qu’il existe un marché noir des armes, plus encore chez les gens qui sont déjà frappés d’une interdiction totale d’acquisition, de possession et de port. **Pensez-vous sincèrement que la mise en place d’un registre fédéral et de nouvelles restrictions vont éradiquer ce trafic ?** Je pense bien au contraire que cela va l’amplifier. Et amplifier les risques qui vont avec...
- **Qu’il a des sujets « mortels » qui mériteraient de susciter tout autant d’intérêt** et de mesures pour les contrer – pour la sécurité de tous – comme par exemple l’alcoolisme, qui fait bien plus de mort et qui est souvent générateur de crise au sein du ménage. Mais, oups... Je viens de mettre les doigts dans votre verre. On m’avait dit qu’il ne fallait pas ! Et la cigarette... Oups... ‘pas toucher non plus à la cibiche ... au risque de me faire taper sur le doigts...
- Qu’indirectement, on fait un bien étrange **AMALGAME** en frappant toute une partie de la société « à titre préventif », des gens qu’on pense **TOUS potentiellement irresponsables et potentiellement dangereux**. Mais, **les initiants ne sont-ils pas issus des mouvances que j’imaginai jusqu’alors (et tout comme j’aime à l’être) contre les amalgames débiles qu’ils dénoncent habituellement chez les partis opposés ??? Ne serait-ce pas là une nouvelle preuve d’hypocrisie ? Ou, en plus une preuve que le but recherché n’est pas la sécurité des gens, mais un « appât à sympathies » (Nous sommes en 2011), un « pas » vers plus de restrictions et/ou la suppression pure et simple d’une entité fédérale ? Pourquoi ne pas dire les choses clairement ?**

LES SOLUTIONS POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DES ARMES, UNE MEILLEURE SÉCURITÉ AU SEIN DES MÉNAGES EXISTENT, ET CE SANS FORCÉMENT ÊTRE UNE ENTRAVE AUX GENS HONNETES ET RESPONSABLES, COMME LE VEUT L'INITIATIVE DU 13 FÉVRIER

Ce que je prône, pas si « utopiquement » que cela, c'est par exemple ...

- **La centralisation des registres cantonaux des armes à feu** et la possibilité pour tout un chacun de faire enregistrer gratuitement et sans contrainte des armes qui auraient été acquises sans permis d'achat (vente entre particulier, achats antérieurs à l'obligation de permis d'achat, legs, ...)
- **Que l'armée invite les soldats à déposer leurs armes à l'arsenal**, tout en laissant le droit à ceux qui le souhaitent de la conserver. En contrepartie, le soldat s'engagera à conserver son arme avec la diligence qu'on puisse exiger de lui, c'est-à-dire : pas d'arme entreposée dans des locaux à accès communs (caves, ...), pas d'arme conservée sans sécurité à clé (coffre pour l'arme entière, coffre pour le bloc percuteur/la culasse ou au minimum un **cadenas de pontet** qui ne coûte même pas CHF 50.00 (*et que l'armée devrait distribuer gratuitement avec chaque arme d'ordonnance !*) Les tireurs qui utilisent leur armes de service en dehors des périodes militaires pourraient ainsi pratiquer leur sport quand ils le souhaitent et toujours avec la même arme.
- **Qu'il soit mis en place des contrôles sporadiques**, par la police ou les autorités militaires, afin que les personnes qui possèdent des armes à feu puissent démontrer qu'elles sont conservées en toute sécurité. Avec des sanctions en cas de négligences graves. Il y a des cadenas de pontet et coffres forts à des prix très abordables de nos jours. Il n'y a plus d'excuse pour conserver une arme entre deux piles de chaussettes sans autre sécurité.
- **Que les contrôles concernant les quantités de cartouches** distribuées, effectivement tirées et rendues lors des « tirs en campagne » avec des armes militaires soient minutieux.
- Qu'une procédure d'enregistrement obligatoire des armes soit mise en place en cas d'échanges ou de cession entre particuliers, **respectant les mêmes procédures que l'acquisition avec permis. La mise en place du contrat de vente entre particuliers selon l'art. 11 de la LArm est déjà un grand pas en avant**, mais devrait être complété par le préavis communal objectif et une décision cantonale.
- Que les gens qui pensent que la présence d'une arme au sein du ménage représente un risque réel en discutent. Parler, c'est aussi une solution efficace de régler les problèmes et les tensions ! Si la personne qui a une crainte fondée pour sa sécurité ne peut se faire entendre, qu'elle avertisse sans délai la police.
- Que chaque personne qui a fait l'objet d'une menace, que ce soit avec une arme à feu, un couteau de cuisine ou n'importe quel autre moyen avertisse la police.

Mon but n'est pas de vous convaincre de voter NON à l'initiative. Vous avez peut-être un point de vue qui diffère du mien et c'est aussi ça qui fait la force d'une démocratie.

Mais si vous votez OUI, faites-le en toutes connaissances de cause. Analysez, faites vos propres recherches, débattuez-en, soyez fiers et forts de vos arguments ... mais ne vous laissez surtout pas embobiner par des discours « prémâchés » dont le but inavouable est d'attirer votre sympathie pour d'autres actes civiques.

Pour moi, la législation sur les armes en vigueur est suffisamment forte, **bien qu'elle ne soit pas parfaite.**

Des choses méritent d'être revues, rapidement, comme un registre fédéral, mais surtout au niveau de la prévention dans son ensemble. La prévention contre toutes les formes de violence, qu'elles soient mineures à vos yeux ou, au contraire, qu'elles soient totalement inacceptables. Des incivilités devenues communes et quotidiennes aux violences physiques graves, **il faut combattre l'ensemble**. Et ce combat commence aussi par l'éducation et la responsabilisation de nos jeunes.

Il est aussi impératif d'imposer des « normes » de sécurité claires et précises pour l'entreposage des armes, qu'elles soient militaires ou civiles. Et ces mesures, la plupart « mécaniques », sont à la portée de toutes et tous.

L'interdiction – **car c'est bien d'une interdiction dont on parle** – n'aurait pas les effets prétendus par l'initiative, car **en cas d'acceptation** et aux vues des chiffres, **on peut facilement avancer que** :

- **Les suicides ne diminueront pas.**
- **Les menaces au sein de la sphère privée ne diminueront pas.**
- **Les agressions ne diminueront pas.**
- **Les « pétages de plombs » ne diminueront pas.**

Et tout ceci tant que nous serons assez hypocrites pour ne pas nous attaquer aux véritables causes !!! Seuls les modes opératoires changeront. Tout en augmentant les conséquences fâcheuses de dispositions si draconiennes comme le sont, par exemple une explosion du marché noir ou la mise en place de trafics « organisés ».

Non, toutes les armes ne sont pas en de bonnes mains. La situation parfaite, l'absence d'abus et de dérives n'existeront jamais. En tout cas pas en ne s'en prenant qu'aux moyens et en prétendant tout le monde. Il faut rechercher les causes, les analyser et les traiter.

Et, si j'osais, en guise de final :

LE 13 FEVRIER PROCHAIN, VOTEZ CE QUE VOUS PENSEZ ETRE JUSTE... SELON VOS PROPRES CONVICTIONS !

Pensez au fait que les initiants ne vous ont pas tout dit, qu'ils vous ont caché certains points qui figurent pourtant sur les mêmes statistiques officielles dont ils ont tiré « leurs chiffres ». Certes, cela fait partie du « jeu politique » tel qu'il est pratiqué actuellement, mais ne voulez-vous pas que cela cesse ? C'est peut-être l'occasion de le faire savoir ?

Sortez de la bergerie, faites entendre **VOTRE** voix !

Moi, à moins que d'ici au 10 février prochain on me prouve que j'ai tort sur toute la ligne, preuves indéniables à l'appui, je mettrai un **NON** sur mon bulletin de vote. Et je n'aurai pas l'impression d'avoir mis gravement en péril la sécurité de mes compatriotes.

Fribourg, le 22 janvier 2011

Stéphane Tinguely,

Fondateur du PSEC*

Case postale 301

1709 Fribourg

politique@stephanetinguely.ch

** mouvement centriste, en cours de formation, basé sur le débat d'idées dans un but commun et non le combat de personnes dans des buts égoïstes ou fallacieux.*

© **stephanetinguely.ch** 2011 - Reproduction totale ou partielle interdite sans l'autorisation expresse de l'auteur.

Texte original disponible sous www.stephanetinguely.ch/130211.pdf